



## Relevé de décisions – Conseil Municipal du 05 septembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric DAVIAUD**

**PRESENTS :** Mmes Dominique CABROL, Sylvie BRUN, Claire GARCIN MARROU, Cécile LASIO, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Rudi LECAT, Eric DAVIAUD, Yves GUERPILLON, Bruno MONTAGNAT.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS :** Guy BECLE-BERLAND, (pouvoir à Cécile LASIO), Jeanne GERONDEAU (pouvoir à Claire GARCIN MARROU), Alain BIACHE (pouvoir à Bruno MONTAGNAT), Christine DUMESTRE (pouvoir à Dominique CABROL à partir du point 7)

**Début du Conseil à 20H30**

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 Juillet 2022 est approuvé.

**Votants : 15      Résultat du vote :**  
**Pour : Unanimité**

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

#### **Entretien des bâtiments :**

- **Décision du 17/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise CANNAVO PIETRO, pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, pour un montant de 1 650€ HT soit 1 980€ TTC.

- **Décision du 18/08/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise ROGIER ELECTRICITE, pour l'éclairage automatique des parties communes à l'école, pour un montant de 3 922.97€ HT soit 4 707.56€ TTC.

#### **Entretien des véhicules :**

- **Décision du 31/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise CURTET, pour le remplacement des pièces de relevage avant sur le KIOTI, pour un montant de 3 009.23€ HT soit 3 611.08€ TTC.

- **Décision du 21/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise Dauphiné Poids Lourd, pour l'entretien de l'Unimog, pour un montant de 3 648.50€ HT soit 4 378.20€ TTC.

- **Décision du 23/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise CHARTREUSE PASSION AUTO, pour l'entretien du tractopelle, pour un montant de 1 850€ HT soit 2 220€ TTC.

- **Décision du 23/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise CHARTREUSE PASSION AUTO, pour l'entretien du tractopelle, pour un montant de 11 230.94€ HT soit 13 477.13€ TTC

- **Décision du 04/07/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise CHARTREUSE PASSION AUTO, pour l'entretien du tractopelle, pour un montant de 2 355.10€ HT soit 2 826.12€ TTC.

**Voirie :**

- **Décision du 21/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise BOURSIER, pour l'entretien des accotements de voirie pour l'année 2022, pour un montant de 6 200€ HT soit 7 440€ TTC.

- **Décision du 27/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise AUGIER FLORIAN Terrassement Espace Vert, pour la mise à disposition d'une mini-pelle avec chauffeur pour le curage des fossés, pour un montant de 6 867€ HT soit 6 867€ TTC.

- **Décision du 27/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise AUGIER FLORIAN Terrassement Espace Vert, pour l'aide à la mise en place d'enrobé à froid sur les routes, pour un montant de 3 505€ HT soit 3 505€ TTC.

**Eau et assainissement :**

- **Décision du 22/07/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise SAUR, pour le raccordement en eau potable d'une ferme quartier Les Guillets, pour un montant de 5 809.10€ HT soit 6 970.92€ TTC.

**Base de loisirs de La Diat :**

- **Décision du 19/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise EMPLOIS VERTS, pour le traitement des renouées du Japon, pour un montant de 1 850€ HT soit 1 850€ TTC.

- **Décision du 13/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise GONTIER EMERIC, pour la location d'une mini pelle pour le Bike Park de la Diat, pour un montant de 1 480€ HT soit 1 480€ TTC.

- **Décision du 24/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise NILS H2O, pour la mise en route de la piscine saison 2022, pour un montant de 1 504.56€ HT soit 1 805.47€ TTC.

- **Décision du 28/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise AUGIER FLORIAN Terrassement Espace Vert, pour l'abattage d'arbre à l'espace de loisirs de La Diat, pour un montant de 3 080€ HT soit 3 080€ TTC.

**Equipement informatique :**

- **Décision du 01/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise SYNESYS, pour des tickets de prestation de maintenance, pour un montant de 1 420€ HT soit 1 704€ TTC.

- **Décision du 27/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise SYNESIS, pour l'acquisition du nouveau serveur informatique de la mairie, pour un montant de 7 688€ HT soit 9 225.60€ TTC.

**Divers :**

- **Décision du 19/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise EMPLOIS VERTS, pour l'éco pâturage de l'ancienne décharge de Perquelin, pour un montant de 1 320€ HT soit 1 320€ TTC.

- **Décision du 19/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise EMPLOIS VERTS, pour le débroussaillage de l'ancienne décharge de Perquelin, pour un montant de 1 320€ HT soit 1 320€ TTC.

- **Décision du 31/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise PERRET LOCATION, pour la location d'une chargeuse pour une durée de 8 jours, pour un montant de 1 152.20€ HT soit 1 382.64€ TTC.

- **Décision du 01/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise TARDY TANDEM CAR, pour le transport des enfants de Saint-Pierre de Chartreuse à Saint-Pierre d'Entremont, du 11 juillet au 29 juillet 2022, pour un montant journalier de 123.75€ HT soit 148.50€ TTC, représentant un coût global pour la période de 1 732.50€ HT soit 2 079€ TTC.

- **Décision du 17/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise ALP'ETUDES, pour un plan topographique complémentaire sur le secteur de Saint Hugues, pour un montant de 2 120€ HT soit 2 544€ TTC.

- **Décision du 23/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise MARTIN Benoît, pour le détournement d'une conduite d'eau pluviale (Sovignet – Les Egaux), pour un montant de 4 230€ HT soit 4 653€ TTC.

- **Décision du 30/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise VINAY Matériel, pour les vêtements de travail du personnel du CTM, pour un montant de 1 318.22€ HT soit 1 581.86€ TTC.

- **Décision du 30/06/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise PERRET LOCATION, pour la location d'une chargeuse pour une durée de 23 jours, pour un montant de 2 821.23€ HT soit 3 385.48€ TTC.

- **Décision du 21/07/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise PERRET LOCATION, pour la location d'une chargeuse pour une durée de 11 jours, pour un montant de 2 540€ HT soit 3 048€ TTC.

- **Décision du 22/07/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise SOCOTEC, pour prélèvement et analyse ISDI mâchefer au foyer de fond – gîte de groupe salle St Michel, pour un montant de 1 050€ HT soit 1 260€ TTC.

- **Décision du 12/08/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise RODE, pour les illuminations 2022, pour un montant de 1 072.31€ HT soit 1 286.77€ TTC.

**3. MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX TECHNICIENS TERRITORIAUX**

La mise en œuvre du RIFSEEP est le suivant :

<b>Cadre d'emploi des techniciens territoriaux (B)</b>			
Groupes de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE	Montant du CIA
		Plafond annuel réglementaire	Plafond annuel réglementaire
Groupe 1	Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage, de conception	17 480	2 380

Les autres dispositions prévues dans la délibération du 3 décembre 2018 restent inchangées

Le Conseil municipal, décide :

- Approuve le régime indemnitaire du cadre d'emploi de la filière technique pour les techniciens territoriaux tel que présenté ci-dessus

**Votants : 15    Résultat du vote :  
Pour : Unanimité**

#### 4. DEFINITION DES ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT DU GUIERS

Le Conseil municipal décide de :

- Demande que l'Espace de fonctionnement concerté des cours d'eau qui traversent la Commune suive les limites du périmètre de l'EBF optimal, sauf pour le secteur de La Diat pour lequel il demande qu'il suive les limites du périmètre de l'EBF nécessaire

**Votants : 15    Résultat du vote :**  
**Pour : Unanimité**

#### 5. LANCEMENT D'UN PLAN D'EQUIPEMENT SPORTIFS DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide :

- Décide le lancement d'un plan d'équipements sportifs de proximité sur la Commune, à destination des habitants et des visiteurs
- Mandate M. le Maire pour déposer des demandes de subventions pour ces investissements
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**Votants : 15    Résultat du vote :**  
**Pour : Unanimité**

#### 6. LANCEMENT DU PROJET DE RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU DE SAINT HUGUES

Le Conseil municipal décide :

- Valide le lancement du projet de réseau de chaleur de Saint Hugues
- Décide le lancement des études opérationnelles technique, juridique et financière de ce projet, avec un objectif de mise en service courant 2024
- Décide de solliciter l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) pour un accompagnement technique sur cette opération
- Décide de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce projet : étude juridique et financière, organisation de la procédure de DSP, assistance à l'analyse des offres et au choix du prestataire, suivi de la mise en œuvre et des travaux, suivi de la première année de fonctionnement
- Autorise le Maire et son représentant à étudier et mettre en place une convention avec le Département de l'Isère pour le montage administratif et financier du raccordement du Musée Arcabas à ce réseau de chaleur
- Autorise le Maire et son représentant à rechercher et solliciter des financements pour ce projet : contrat de chaleur avec l'ADEME et la Communauté de Communes, Isèrenov proposé par le T38, autres financements.
- Autorise le Maire et son représentant à signer tout document relatif à l'opération

**Votants : 15    Résultat du vote :**  
**Pour : Unanimité**

## 7. RAPPORT DES MANDATAIRES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA SPL OSER POUR L'EXERCICE 2021

**Le Conseil municipal décide :**

- Valide le rapport de gestion de la SPL OSER détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2021, tel que joint en annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

**Votants : 15    Résultat du vote :  
Pour : Unanimité**

## 8. RAPPORT DES MANDATAIRES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA SPL ISERE AMENAGEMENT POUR L'EXERCICE 2021

**Le Conseil municipal décide :**

- Prend acte du règlement intérieur mis à jour le 28 septembre 2021
- Prend acte du rapport de son représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Assemblée spéciale d'ISÈRE Aménagement pour l'exercice 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

**Votants : 15    Résultat du vote :  
Pour : Unanimité**

**La séance est levée à 22 H 10**